

## De l'ombre à la lumière

ven, 25/07/2014 - 21:41 | Anthony Gautier  
Société

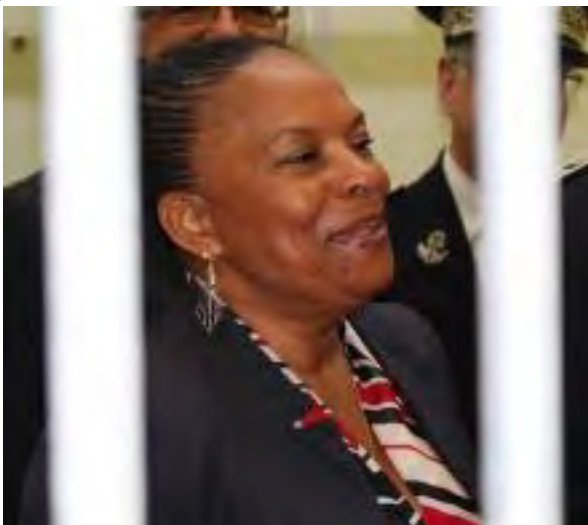


Image:

[1]

**PRISON** - Après 30 mois de travaux, le centre pénitentiaire d'Orléans-Saran a, si l'on peut dire, ouvert ses portes. D'abord aux 89 premiers détenus dont la plupart sont arrivés tout droit de la prison parisienne de la Santé, fermée temporairement jusqu'en 2016 pour travaux. Puis aux officiels, Christiane Taubira, ministre de la Justice, en tête. Le centre pénitentiaire d'Orléans-Saran vient donc remplacer l'actuel établissement pénitentiaire désormais inadapté et prêt à être vendu par les domaines de l'État. Ainsi, cet établissement moderne « *et lumineux* », d'une superficie de 20 hectares, dispose de 768 places réparties sur sept bâtiments pour un montant global de 95 millions d'euros. La nouvelle prison, comme il convient aujourd'hui de la qualifier, accueillera également les détenus de la maison d'arrêt de Chartres et d'Orléans, dont les fermetures sont prévues d'ici l'automne.

« *Je ne peux pas garantir que cette prison ne sera pas surpeuplée* »

À peine les premières portes refermées que les syndicats de surveillants ont déjà fait part de leurs craintes, estimant que le centre saranais pourrait très rapidement être en proie à une surpopulation carcérale. « *Je ne peux pas garantir que cette prison ne sera pas surpeuplée*, a répondu la garde des Sceaux. *Car les décisions d'incarcération sont prises par l'autorité judiciaire.* » Et ne relève en aucune manière de sa responsabilité. Mais, en filigrane, elle aussi redoute ce fléau. Même si « *c'est dans les maisons d'arrêt qu'on a, en général, le plus de risques de surpeuplement* », tempère-t-elle. Il en va toutefois de la mise en œuvre de sa politique - la fameuse réforme pénale - et de sa réussite. « *Dans un établissement surpeuplé, les conditions de surveillance, de maîtrise des risques de violence ou de tension, ainsi que la préparation à la sortie des détenus et les activités mises à disposition sont rendues plus compliquées* », explique Christiane Taubira.



Pour parer les inquiétudes des 375 personnels pénitentiaires mais aussi celles des détenus et de leurs familles, la ministre sort alors son arme fatale : la réforme pénale. *« Elle permettra, pour les courtes peines où il n'y a pas d'utilité d'incarcération, de mettre en œuvre la contrainte pénale »*. Elle évitera donc à un certain nombre de passer directement par la case prison *« pour, par exemple, un non paiement de pension alimentaire qui peut conduire à trois mois ferme. On a vraiment élargi le champ des possibles pour lutter contre l'incarcération »*.

*« Il faut que l'incarcération soit un temps utile pour préparer sa sortie »*

Attaquée *« comme aucun autre ministre de la Justice ne l'a été avant (elle) »*, Christiane Taubira se veut intarissable sur le sujet, défendant bec et ongles chaque ligne de sa réforme. *« Il faut que l'incarcération soit un temps utile pour préparer la sortie. Le détenu doit participer activement à l'exécution de sa peine. »* Voilà pour la philosophie. *« Le taux d'illétrisme est de 30%, soit trois fois supérieur à la moyenne, il faut donc travailler pour que chacun ait accès à la formation professionnelle, dès sa sortie de prison. Cet établissement est pensé dans ce schéma général. On accepte la décision de justice mais tout sera mis en œuvre, afin de prévenir la récidive et sortir de ce parcours de délinquance. »*



Mais le vrai point noir de cet établissement demeure l'absence de quartier pour mineurs. Ce qui « *contrarie profondément* » la ministre. D'autant qu'elle avait déclaré en février dernier, en taclant ses prédécesseurs : « *Nous pensons que la justice des mineurs est une justice spécialisée et doit le demeurer. C'est une justice qui doit prononcer des mesures éducatives, y compris dans les sanctions qui doivent avoir valeur éducative. Et nous travaillons de plus en plus sur l'idée de parcours parce que, ce qui est important, c'est que la société prenne en charge le mineur.* »

Les mineurs seront transférés à la prison de Tours

Dès lors, ce manque fait tâche dans le discours de la garde des Sceaux pourtant très attachée au suivi des mineurs délinquants. Surtout que les autorités judiciaires avaient souhaité la création de ce quartier. Elle se justifie : « *Il se trouve que quand la demande a été étudiée, il n'était plus possible de revoir la conception même de l'établissement. Cela aurait reporté de plus de deux ans la livraison de l'établissement et ça aurait été trop coûteux.* »





Les mineurs seront *de facto* transférés à la prison de Tours, équipée, elle, de ce type de quartier. « *Le maintien des liens familiaux, la socialisation, l'accompagnement, le caractère éducatif de la sanction sont encore plus importants pour les mineurs que pour les majeurs, reconnaît-elle. En les transférant, on accumule les risques de rupture familiale. Je veux pourtant qu'on arrive à les arracher très vite du parcours de délinquance et à leur donner les conditions pour devenir des adultes responsables* ». Sauf que ce modèle de réinsertion n'existe pas au tout nouveau centre pénitentiaire d'Orléans-Saran.

## Richard Zampa

Diaporama du centre pénitentiaire d'Orléans-Saran



Parloirs